



CHARTRE REGIONALE EGALITE ET MIXITE PROFESSIONNELLES



- Les personnels sont sensibilisés à l'influence du genre sur leur pratique professionnelle quotidienne afin d'oeuvrer pour l'égalité des chances homme/femme.
- Le CESAM propose et diffuse des informations mixtes et sans a priori sexués sur les formations et les métiers.
- Le CESAM affiche explicitement son engagement pour la mixité des emplois.
- Le CESAM travaille sur le projet du stagiaire et sur des orientations sans exclusion en fonction du sexe.
- La pédagogie des formateurs/trices est centrée sur la personne en prenant en compte les différences culturelles.

L'Association CESAM, représentée par Christian VASSARD, Président, et Armelle GILLET, Directrice générale, s'engagent à respecter la Charte régionale « **Egalité et mixité professionnelles** ».

Signatures des représentants du CESAM
Dijon, le 22 juin 2010

